

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

NICE, le

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

96 - 000231

ARRETE N°

**prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles
sur le territoire de la commune du TIGNET ↵**

LE PREFET DES ALPES MARITIMES,
Chevalier de l'ordre National du Mérite,

- VU la loi 87-565 du 22 Juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,
- VU la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement modifiant la loi n° 87-565 précitée,
- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R.11-4 à R 11-12,
- VU le décret n° 95-1089 du 5 Octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,
- VU la délibération du conseil municipal du TIGNET en date du 18 Avril 1995

CONSIDERANT la nécessité de déterminer les zones exposées au risque incendie de forêt sur le territoire de la commune du TIGNET et les mesures de prévention à y mettre en oeuvre,

SUR proposition du Sous-préfet, Directeur de cabinet,

A R R E T E

- ARTICLE 1 :** L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles est prescrit sur le territoire de la commune du TIGNET
- ARTICLE 2** Le risque pris en compte concerne les incendies de forêts
- ARTICLE 3** Le périmètre mis à l'étude est constitué par l'ensemble du territoire communal
- ARTICLE 4** La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt est chargée d'instruire le projet de plan
- ARTICLE 5** Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'information et Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture
- ARTICLE 6** Des copies du présent arrêté seront adressées :
- au Maire de la commune du TIGNET
 - au Ministre de l'Environnement - Direction de la Prévention des pollutions et des risques.
 - au Directeur Régional de l'Environnement
 - et au Directeur Départemental de l'Equipement

Fait à NICE, le 05 JUN 1996

LE PREFET

Le Préfet
des Alpes-Maritimes



Philippe MARLAND